

Le rapport final de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 est maintenant public

Rouyn-Noranda, le 27 septembre 2019 – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue rend public le rapport final de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018. Celle-ci visait à déterminer les concentrations de plomb et de cadmium sanguin ainsi que d'arsenic dans les ongles des jeunes enfants habitant dans le quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda, situé à proximité d'une fonderie de cuivre.

Les résultats pour le plomb sanguin font état d'une diminution depuis 1999. Le consensus scientifique voulant qu'il n'y ait pas de seuil sécuritaire pour la plombémie, surtout pour les enfants en bas âge, une diminution du plomb est toujours souhaitable.

Les résultats pour le cadmium sanguin indiquent que les jeunes enfants du quartier Notre-Dame ont des valeurs similaires à la moyenne mesurée chez les enfants canadiens.

Les résultats d'arsenic mesurés dans les ongles des participants indiquent une concentration en moyenne 3,7 fois plus élevée que celle de la population témoin. Ces résultats préoccupent la DSPu parce que l'arsenic est un cancérigène reconnu. Plus l'exposition d'une personne est importante et prolongée dans le temps, plus la probabilité que cette personne développe à long terme un cancer augmente. L'arsenic peut aussi générer des effets neuro-développementaux, particulièrement, lorsqu'il est en interaction avec le plomb.

Évaluation des risques à la santé

Dans la présente situation, la DSPu est d'avis que la prudence est de mise et qu'elle devrait se traduire par l'application du principe de précaution. Celui-ci est justifié lorsque des preuves raisonnables indiquent qu'une situation pourrait générer des effets nocifs importants sur la santé, et ce, même dans un contexte d'incertitude scientifique.

Le principe de précaution vise à permettre aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les preuves scientifiques relatives à un impact significatif pour la santé humaine sont incertaines et que les enjeux sont importants.

Ainsi, bien qu'aucun seuil sécuritaire pour l'arsenic mesuré dans les ongles n'est déterminé, la DSPu ne peut pas conclure qu'aucun effet à la santé n'est susceptible de se manifester à la suite d'une exposition chronique aux concentrations d'arsenic observées dans le quartier Notre-Dame. Cependant,

la probabilité que ces effets se présentent est plus élevée pour les enfants du quartier que pour une population non exposée à des sources industrielles d'arsenic. Le statu quo n'est donc pas acceptable.

Les recommandations énoncées dans le rapport découlent de l'évaluation des risques à la santé. Cette étude constitue une des étapes de la démarche de gestion de risques en santé publique. Cette évaluation pourra être prise en compte par l'ensemble des parties prenantes afin de déterminer les actions qui tiendront compte d'une démarche d'acceptabilité sociale du risque.

Recommandation en lien avec l'air

Sur la base du principe de précaution et afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire à l'ensemble de la population du quartier, la DSPu considère que des actions concrètes doivent être mises en place immédiatement par les acteurs clés afin que la population ne soit plus exposée de façon chronique à des émissions atmosphériques d'arsenic, de plomb et de cadmium entraînant une imprégnation supérieure à celle d'une population non exposée à des sources industrielles de ces métaux.

Recommandation en lien avec le sol

Sur la base de la littérature scientifique qui documente largement le fait que les sols contaminés représentent une voie d'exposition importante particulièrement pour les jeunes enfants, la DSPu recommande à Glencore Fonderie Horne que les actions de restauration des sols dont la contamination résulte de ses activités soient réalisées sur la base de 30 parties par million (ppm), soit la valeur seuil québécoise permise pour les sols à vocation résidentielle.

Recommandations générales

Tant que les concentrations atmosphériques de métaux seront élevées dans le quartier, la DSPu recommande aux personnes qui y résident d'appliquer les mesures permettant de réduire l'exposition des enfants. Ces mesures sont disponibles en ligne au http://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2018-09-28_OUTIL_3_FINAL.pdf. De plus, compte tenu de la présence d'arsenic et de cadmium dans le tabac, la DSPu recommande de ne pas fumer, et ce, particulièrement en présence d'enfants. La combinaison des contaminants présents dans le tabac et de ceux présents dans le quartier Notre-Dame crée une synergie qui intensifie les effets sur la santé.

Suites de l'étude

Le rapport final de l'étude menée à l'automne 2018 est disponible en ligne, sur le site Web du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dans la section dédiée à la biosurveillance (<https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/biosurveillance/>). L'étude portait uniquement sur les jeunes enfants du quartier Notre-Dame. Les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des résidents du quartier ni à toute la population de Rouyn-Noranda. En raison des résultats obtenus, la DSPu continuera de documenter et de caractériser la situation. Une nouvelle campagne de biosurveillance pour l'arsenic débutera dès la fin septembre 2019.